

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 septembre 2023

N° VA_DEL2023_131

Objet : Aide aux victimes du tremblement de terre au Maroc - subventions aux associations Groupe secours catastrophe français de Villeneuve d'Ascq et Secours populaire Français

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Farid OUKAID, Mariam DEDEKEN, Dominique GUERIN étant absents, Charlène MARTIN étant excusée.

Le Maroc a été confronté le vendredi 9 septembre 2023 à un séisme d'une magnitude de 7 sur l'échelle de Richter, principalement dans la région de Marrakech, mais de nombreuses autres régions ont été ébranlées par ce violent tremblement de terre et les dégâts sont considérables. Les populations civiles sont fortement touchées et la liste des morts ne cesse de s'allonger.

Dans le cadre de la solidarité internationale la Ville de Villeneuve d'Ascq souhaite s'associer à la douleur du peuple Marocain et apporter son aide dans la mesure de ses possibilités en sollicitant le vote de l'assemblée délibérante pour octroyer deux subventions exceptionnelles à deux associations qui jouissent d'une notoriété internationale et interviennent concrètement sur place.

C'est pourquoi il est proposé d'apporter une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Groupe de secours catastrophe français et de 2 000 € au Secours populaire français.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 14 septembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer aux associations suivantes :
- 2 000 € au Groupe secours catastrophe français de Villeneuve d'Ascq,
- 2 000 € au Secours populaire français.

Imputation comptable : 74718 048 5510

Politique publique (domaine-action-activité) : 08.4.1 Droits de l'Homme-droits des Femmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 septembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230926-197854-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 28 septembre 2023